



Déclaration intersyndicale CAPN PLP ECLAIR du 6 juin 2012

Nous demandons l'abandon du programme ECLAIR et la mise en place d'une véritable politique d'éducation prioritaire.

Nous dénonçons fermement ce mouvement spécifique « éclair » qui constitue une véritable remise en cause du statut des personnels et du mouvement national à gestion déconcentré.

En effet, dans les académies, les collègues retenus ont déjà été retirés du mouvement et les postes ré injectés dans le mouvement. Dans certaines académies, les projets sont déjà sortis avant même le 6 juin, date de la CAPN. Pourtant la circulaire ministérielle stipule parfaitement que « les affectations seront ensuite prononcées à titre définitif par les recteurs à l'issue des travaux des CAPA et FPMA relatives au mouvement intra-académiques » (BO n°5 du 02/02/2012).

Les documents préparatoires restent parcellaires. Ils ne nous permettent pas d'accomplir nos missions d'élus de manière satisfaisante. De surcroit, des interrogations demeurent. Par exemple, « la réussite du programme Eclair [recommande] la constitution d'équipes pédagogiques expérimentées [...] d'une expérience professionnelle d'au moins trois années... ». Cependant le pré projet affecte sur ces postes environ 50 % de stagiaires, non encore titularisés, alors même que des titulaires avaient posé leurs candidatures.

Nous pouvons donc légitimement nous interroger sur « l'adéquation étroite entre le poste et la personne » choisie. En effet, nous n'avons connaissance d'aucune pièce justificative permettant d'avaliser la proposition de choix d'un candidat et du rejet des autres.

Ce mouvement est donc, à cet instant, opaque, déréglementé et arbitraire.

Nous ne sommes pas là pour avaliser des décisions. Nous remplirons pleinement notre rôle d'élus en proposant des améliorations au projet que vous nous avez soumis.